



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU MARDI 12 JUILLET 2011**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire
Monsieur P. CHIAPELLO,
Monsieur D. KUHN,
Monsieur X. CHIVOT, Adjoints au Maire
Messieurs D. HOUSSAYE, F. VIEUX, DULONDEL,
Messieurs M. AGUEZZAÏLOU, Madame C. VANDER CRUYSSSEN,
Monsieur L. MANIFEL, Mesdames D. DAVID, M-T LANGLET,
Conseillers municipaux.

Absents :

Monsieur B. HURAY qui avait donné procuration à Monsieur P. CHIAPELLO.
Monsieur P. ADAM qui avait donné procuration à Monsieur J.L. ROMET.
Madame C. COLIN qui avait donné procuration à Monsieur D. HOUSSAYE.
Monsieur D. MICHEL qui avait donné procuration à Monsieur X. CHIVOT.
Monsieur G. DUPUIS.
Monsieur E. WENGLER qui avait donné procuration à Monsieur D. KÜHN.
Madame V. DELABRIERE qui avait donné procuration à Madame D. DAVID.
Monsieur J. HACQUARD.

Secrétaire de séance : Madame M-T LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 27 Juin 2011.

Nombre de Conseillers : 20

En exercice : 20

Votants : 18

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2011 :

Avant de démarrer l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie les services administratifs et Madame LANGLET pour avoir assuré dans un court délai l'établissement du compte rendu de la réunion du 10 juin 2011 ainsi que tous les courriers afférents aux décisions prises par le Conseil Municipal.

Madame VAN DER CRUYSSSEN fait part au Conseil Municipal que lors de son intervention du tour de table, elle avait indiqué que le SIBA « sélectionne » l'Entreprise pour les travaux du Marais et qu'il est mis dans le compte-rendu que le choix était arrêté. Elle demande la rectification.

Après cette demande de rectification, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2011.

II) Réhabilitation de l'école Maurice Genevoix en école maternelle de 7 classes

Choix du maître d'oeuvre

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2012 tous les bâtiments communaux en construction ou réhabilitation devront satisfaire à la norme « Bâtiments Basse Consommation » (BBC).

Il rappelle - d'une part que l'estimatif du projet était chiffré à 450 000 € H.T. en norme THPE et que ce montant a été relevé à 500 000 € H.T. afin de répondre à la norme BBC,

- d'autre part que 4 cabinets d'architecture ont été consultés pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation et que seuls ont répondu :

* le Cabinet d'architecture CMA Manière,

* l'atelier d'architecture et d'urbanisme représenté par M. Pedro BLASQUEZ,

* l'atelier d'architecture de l'Andelle représenté par Messieurs FOURNIER-DESJARDINS.

Monsieur le Maire indique que Messieurs FOURNIER-DESJARDINS ont pris la suite de Monsieur Christian LEROUX.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des critères d'attribution retenus pour arrêter la meilleure offre de candidature :

- références en réhabilitation d'écoles maternelles	30 %,
- honoraires	30 %,
- le descriptif sommaire de chaque lot	10 %,
- le planning d'exécution des travaux	15 %,
- les demandes environnementales liées aux travaux	15 %.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition la mieux disante, soit celle du Cabinet d'Architecture CMA Manière. Les honoraires de ce cabinet sont chiffrés à la somme de 41 860.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité moins une abstention décide de retenir pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de l'école Maurice Genevoix en 7 classes maternelles avec mise aux normes BBC, l'offre du Cabinet CMA Manière.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les 3 Cabinets d'Architecture seront informés dès le mercredi matin 13 juillet de la décision du Conseil Municipal. Un rendez-vous sera fixé l'après-midi avec le Cabinet CMA Manière afin de lancer très rapidement le dossier.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a, avec Monsieur Jacques POLETTI Conseiller Général, effectué plusieurs démarches auprès du Conseil Général afin d'obtenir une aide financière pour les travaux précités.

Il donne lecture au Conseil d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Général qui classe les travaux de réhabilitation de l'école Maurice Genevoix en 7 classes maternelles en opération prioritaire pour 2012. Un courrier de remerciements a été adressé à Monsieur le Président du Conseil Général et dans lequel il a été sollicité une dérogation pour démarrer les travaux en fin d'année 2011 ou début d'année 2012.

Dans le cadre du financement de réhabilitation de l'école Maurice Genevoix en 7 classes maternelles, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité charge Monsieur le

Maire de solliciter Monsieur le Président du Conseil Général pour aider au financement de ces travaux.

III) Restauration scolaire

Nouveau règlement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau règlement du restaurant scolaire qui a été établi par Monsieur WENGLER et amélioré avec le personnel communal, la commission scolaire et les parents d'élèves.

Un élément marquant par rapport au règlement précédent est que la commande des repas pour les occasionnels devra impérativement être effectuée la veille de la prise du repas avant 09h30 au secrétariat de la Mairie.

Au niveau du tarif, celui-ci reste identique, jusqu'à la fin de l'année, à celui pratiqué actuellement.

Deux nouveaux tarifs sont arrêtés pour répondre aux situations exceptionnelles qui peuvent se présenter soit :

- 2.88 € pour les enfants de la Commune qui mangent exceptionnellement,
- 3.75 € pour les enfants extérieurs de la Commune qui mangent exceptionnellement.

Les repas non pris par l'enfant ne seront pas facturés en cas de maladie et sur présentation impérative d'un certificat médical.

L'inscription préalable en Mairie est obligatoire.

Si un enfant non inscrit se présente au restaurant scolaire un repas lui sera quand même servi mais différent des autres.

Le paiement s'effectuera dès la réception de la facture.

Les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent s'adresser au CCAS.

Pour tout protocole d'ordre médical les parents devront s'adresser à la mairie.

Monsieur MANIFEL demande si le nouveau mode de restauration n'oblige pas à avoir un cuisinier.

Monsieur CHIAPELLO fait part que non. Il indique que les enfants de l'école maternelle seront servis à table et les enfants de l'école élémentaire se serviront par le biais du self.

Monsieur DULONDEL est un peu étonné qu'il soit demandé pour une absence un certificat médical qui va engendrer une dépense de 22 € par rapport au prix d'un repas de 2.68 €.

Madame VAN DER CRUYSSSEN informe le Conseil Municipal qu'au Collège et au Lycée, lorsqu'un enfant est malade, les parents règlent la totalité de la facture.

Madame DAVID demande quelle est la fréquence de facturation. Il est fait part qu'elle est bimensuelle.

Ce nouveau règlement étant un prémice, il pourra être modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord au projet de nouveau règlement scolaire tel que présenté.

IV) SIBA

Modification des statuts

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des deux articles (3 et 8) portant sur la modification des statuts du SIBA.

Au niveau de l'article 3, il est proposé d'ajouter aux compétences du SIBA l'aménagement de zones humides et pour l'article 8, il est proposé d'ajouter deux délégués suppléants par commune afin de remédier aux problèmes de quorum rencontrés très souvent.

Madame VAN DER CRUYSSSEN est consciente du problème du quorum mais aurait souhaité une autre solution que celle prévue.

Monsieur MANIFEL demande s'il y aura la possibilité de modifier les statuts lors du renouvellement des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, - concernant l'article 3, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour cette modification aux statuts.

- concernant l'article 8, le Conseil Municipal par 17 voix pour et une voix contre est favorable au projet modifié de l'article 8 des statuts du SIBA.

V) PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que Madame Delphine DECAUX a réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif 1^{ère} classe. Il lui adresse ses félicitations et fait part que cette réussite lui permet de progresser au niveau de sa carrière.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, de supprimer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

VI) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal que Madame Andréa ROBERT fera valoir ses droits à la retraite le 30 novembre prochain.

Il rappelle que Madame Andréa ROBERT a un statut d'employé communal rémunéré à raison de 20 heures par semaine et qu'elle est mise à disposition de la MJC ALER.

Il indique qu'elle est également rémunérée directement par la MJC ALER à raison de 15h par semaine.

Il propose que la Commune assure le versement total du salaire à raison de 35 heures par semaine du futur agent qui sera communal. Le traitement du mois de novembre, 15 heures de décembre de cet agent et les 15 heures des 12 mois de 2012 seront décomptés de la subvention versée à la MJC ALER en 2012.

Il sera établi une convention pour la mise à disposition de cet Agent à la MJC ALER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour et une abstention donne son accord à la proposition de Monsieur le Maire.

VII) COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Médaille d'honneur régionale, départementale et communale

Monsieur le Maire adresse ses félicitations à madame Gisèle THENARD qui a obtenu la médaille d'argent du travail.

Journée cantonale de la bicyclette

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élections législatives se dérouleront les 10 et 17 juin 2012. Il remercie Monsieur Alain THENIER du Comité des fêtes de Pont Saint Pierre, qui a déplacé la fête de Pont Saint Pierre du 24 juin au 30 juin et 1^{er} juillet 2012.

Ainsi la journée de la bicyclette organisée par la Commune de Romilly sur Andelle en 2012 se déroulera le 24 juin.

Augmentation du prix de l'eau

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que plusieurs administrés se sont manifestés par rapport au prix élevé de leur facture d'eau.

Il donne lecture au Conseil Municipal des courriers qu'il a adressés à Messieurs les Présidents des syndicats d'eau et d'assainissement leur demandant des explications.

9^{ème} classe à l'école élémentaire

Monsieur CHIAPELLO informe le Conseil Municipal que l'Inspecteur d'Académie a émis un avis favorable sur l'ouverture provisoire d'une 9^{ème} classe élémentaire.

Il fait part que la Commission de Sécurité passera visiter l'école « Louise Michel » le 4 août prochain à 9h00.

Il rappelle pour mémoire qu'en 2006 il y avait 152 enfants répartis dans 6 classes et qu'aujourd'hui on compte 236-237 enfants répartis dans 9 classes.

Il est demandé quels sont les effectifs pour l'ouverture d'une classe en école maternelle.

Monsieur CHIAPELLO fait part que nous avons actuellement un peu plus de 28 enfants par classe et que pour une ouverture il faut compter 32 enfants par classe.

Projet de bibliothèque -médiathèque

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer un groupe de travail pour l'étude du projet de bibliothèque-médiathèque. Il indique qu'il est nécessaire d'avoir entre autres, une réflexion sur ce qu'on pourra y faire, ce qu'on veut en faire...

Se retrouvent dans cette commission dont la première réunion se déroulera le 31 août à 20h30 : Monsieur le Maire, Mesdames DAVID, LANGLET, VANDER CRUYSSSEN, et Messieurs KÜHN, CHIVOT. Madame CORROYER sera conviée aux autres réunions.

Jumelage

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que 52 Romilloises, Romillois se sont déplacés à Biebesheim pour la célébration des 40 ans du jumelage. Il fait part que la cérémonie du 5 juillet 2011 offerte par la municipalité de Biebesheim était grandiose.

Il invite le Conseil Municipal et compte sur lui pour le retour de cette cérémonie à Romilly sur Andelle le samedi 10 septembre 2011 à 17h30 à la salle Louis Aragon.

Emploi

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa préoccupation pour l'emploi au niveau de la vallée de l'Andelle et particulièrement à la situation des salariés de M-Real. Il rappelle les actions engagées par le Conseil Municipal par rapport à M-Real soit 2 délibérations, une motion. Il indique qu'une cellule de reclassement est mise en place à la Communauté de Communes et qu'il a participé le 8 juillet avec Monsieur HOUSSAYE à une réunion à la Préfecture, dont le sujet portait sur l'emploi dans la vallée de l'Andelle.

Site internet de la commune

Monsieur HOUSSAYE fait part au Conseil Municipal que le site de la Commune a été réactivé et que l'objectif de la CDC est que le site soit interactif à compter de 2012. Une commission a été créée à cet effet à laquelle participe également Madame LANGLET. Une réunion est prévue le 12 septembre prochain pour l'architecture du nouveau site en y intégrant GOOGLE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CDC devrait installer dans la commune un panneau de communication lumineux mais demande que la commune ait également la main au niveau des informations sur cette installation.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunal

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal qu'il a participé le 21 juin 2011 avec Monsieur KÜHN à une réunion animée par Madame la Sous Préfète portant sur le schéma Départemental de Coopération Intercommunal. Le débat était intéressant et constructif.

Le Conseil Municipal de Ménesqueville demande à intégrer la Communauté de Communes de l'Andelle.

Archivage

Monsieur le Maire se félicite d'avoir réalisé une partie de l'archivage des documents de la Commune. Lors d'une rencontre avec l'Association des Maires du Canton et le Conservateur des Archives Départementales, il a été signalé que des mises en demeure ont été adressées aux Communes qui ne répondaient pas aux normes au niveau de l'archivage.

Monsieur AGUEZZAÏLOU soulève la bonne anticipation de la municipalité.

Installations classées

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que les Ets Milton Roy Europe ont sollicité l'autorisation d'exploiter son site fabricant, réparant et installant des pompes doseuses.

Une enquête publique liée à cette autorisation se déroulera prochainement.

S.I.E.G.E

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance au Secrétariat de la Mairie du procès-verbal du rapport d'activités 2010 du S.I.E.G.E.

REMERCIEMENTS

Monsieur le maire donne connaissance au Conseil Municipal des remerciements du foyer socio-éducatif du Collège pour l'installation par la Commune des tables de ping-pong.

VIII) TOUR DE TABLE

Madame VANDER CRUYSSSEN informe le Conseil Municipal que le SIBA a choisi l'entreprise pour les travaux du Marais. Elle relève l'intéressant projet environnemental du CTS de Barentin qui s'est proposé de nettoyer l'Andelle en collaboration avec le SIBA, Authentique Aventure, Saveurs et Savoirs et les services techniques municipaux.

Monsieur DULONDEL informe le Conseil Municipal qu'ils attendent le passage de EDF pour la mise en service de la station d'épuration.

Monsieur KÜHN informe le Conseil Municipal du 2^{ème} passage de la commission du fleurissement le 25 juillet prochain. Il indique que 2 bancs et les poubelles ont été posés au Lavoir et qu'il sera installé un panneau d'interdiction de pêcher.

Monsieur CHIAPELLO fait part au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de l'école élémentaire Louise Michel sont réalisés à 95 %.

Il indique que si la commission de sécurité émet un avis favorable, les stages de remise à niveau se dérouleront dans cette école du 22 au 26 août prochain.

Il signale que le « RASED » continuera de fonctionner à l'école Condorcet et qu'il sera demandé à l'architecte chargé de la réhabilitation de l'école Maurice Genevoix de prévoir une salle de 20 m² pour leur permettre d'exercer.

Il informe le Conseil Municipal que Monsieur l'Inspecteur d'Académie organisera à l'école Louise Michel le 14 septembre prochain sa réunion avec tous les directrices et directeurs des écoles de la circonscription.

Il remercie les services techniques municipaux et les enseignants des écoles élémentaires pour le bon déroulement du déménagement.

Monsieur CHIVOT fait part au Conseil Municipal :

- que monsieur BOURDON assure à présent la Présidence de l'APNE. Il remercie l'ancien Président Monsieur PAUL pour son dévouement à l'APNE,
- de la retraite aux flambeaux le 13 juillet à 20h30, du feu d'artifice à 23h00 et du Bal Populaire à 23h30,
- de la cérémonie au monument aux morts le 14 juillet à 11h15,
- de la collecte de sang place Edmond le 19 août prochain de 10h30 à 13h00,

Il indique que le Comité des fêtes est dans la préparation du corso fleuri pour la fête de septembre et que la Commune de Romilly sur Andelle a terminé première à la journée de la bicyclette à Radepont pour son nombre de participants, soit 46 et qu'elle a obtenu la coupe du Conseil général.

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal :

* de la création de 3 petites entreprises soient :

- 1) RONAN Charpente, Monsieur UNOVAS 9 Chemin du Moulin des Ponts
 - Charpente traditionnelle en neuf ou rénovation
 - Toutes constructions à ossature bois
- 2) PRESTADOC, Madame LAMBANY 765 Avenue de la Gare
 - Recherche, création pour toutes documentations
- 3) OLIVIER Multiservices, Monsieur MECHEMACHE 18 rue des Hautes Rives
 - Multi services à la personne comme la tonte, l'égavage, la maçonnerie...

* de l'inauguration le 14 septembre prochain à 17h30 de la nouvelle usine des Ets GAZFIO.

Monsieur HOUSSAYE fait part que la commission communication travaille sur la revue de la vie économique et il invite ses collègues conseillers à découvrir Chemin du Moulin des Ponts les travaux de l'entreprise GAZFIO.

Madame DAVID fait part au Conseil Municipal :

* que l'exposition avec l'INRAP a accueilli 1500 visiteurs dont 500 scolaires ; qu'il a été décidé de déposer le sarcophage à l'église. Elle demande qu'il soit prévu au prochain budget une petite plaque pour le sarcophage et indique qu'il reste des brochures sur l'exposition qui seront en vente à la bibliothèque jusqu'au 31 décembre 2011.

* que l'audition de l'école de musique a rencontré un grand succès avec une salle comble,

* des travaux de réfection des loges de l'école de musique.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 23h30.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

M-T LANGLET

Jean-Luc ROMET